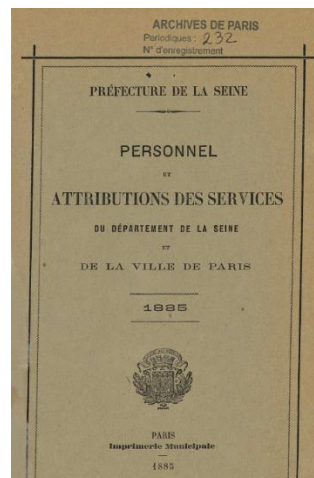


De l'intérêt des annuaires administratifs comme guide des sources pour l'histoire du Grand Paris : l'exemple de l'année 1885

La collection numérisée, mais non encore accessible en ligne, des annuaires administratifs de Paris et du département de la Seine, conservés aux Archives de Paris, couvre la période 1883-1980. Comme le travail de recherche d'Elsa Camus pour Archival city l'a démontré, en utilisant le fonds complémentaire de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville on peut remonter en amont la Troisième république puisque deux annuaires y sont référencés pour les années 1844 et 1850, plus un troisième pour l'année 1880. Le premier annuaire de la collection numérisée, celui de 1883 est d'un intérêt limité pour une recherche sur l'histoire du Grand Paris. Il ne comporte que 83 pages et se contente de lister les effectifs des principaux services de la préfecture, sans mention de noms, d'attributions ou d'adresses. Le premier annuaire réellement utilisable pour notre recherche est donc celui publié en 1885 par la Préfecture de la Seine et imprimé à l'Imprimerie municipale (document 1). Il faut sans doute associer cette publication au développement de l'administration parisienne, sous l'égide du préfet Eugène Poubelle (1883-1896). De fait, l'annuaire administratif paraîtra sous son mandat de manière régulière, sous le nom de *Personnel et attributions des services de la préfecture du département de la Seine et de la Ville de Paris*.



Document 1. Page de couverture de l'annuaire administratif de 1885

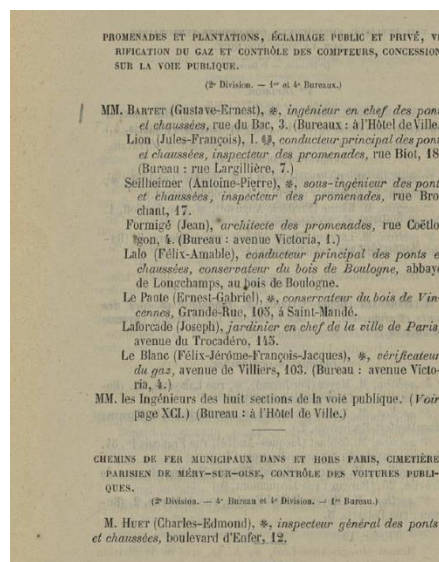
Le document de 1885 compte 290 pages et constitue une mine de renseignements que l'on peut appréhender de trois manières complémentaires dans la perspective d'une histoire du Grand Paris.

L'annuaire comme source : Documenter l'histoire administrative du Grand Paris

La vocation première d'un annuaire administratif est de faire la liste des services de la Ville de Paris et du département de la Seine (y compris les arrondissements de Sceaux et Saint-Denis), de leurs principaux responsables et des adresses postales auxquelles on peut les contacter.

Impératif républicain ou pas, l'annuaire de 1885 ajoute à la liste des fonctionnaires ou assimilés, celles des élus du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, mais aussi la liste des personnes impliquées dans les multiples « commissions » qui assurent la liaison entre la société civile (le plus souvent limitée à des experts) et le gouvernement des affaires parisiennes.

En dépit des marges possibles d'erreurs au moment de sa confection, l'annuaire est une bonne photographie de l'administration de gestion du département de la Seine, qui constitue, jusqu'à la création du District de la région parisienne en août 1961 l'épicentre des décisions relatives au Grand Paris. Les listes composent un organigramme, déjà très complexe en 1885, de l'administration centrale (secrétariats, conseils, bureaux, caisses), des trois grandes directions administratives de la capitale (Enseignement primaire, Travaux, Finances) et des 67 services et commissions rattachées à la préfecture. Le niveau de détail de l'information est significatif, même s'il se limite à mentionner les chefs et sous-chefs de services. Par exemple, les 6 pages consacrées à la puissante « Direction des travaux » de l'inspecteur général des Ponts-et-Chaussées Jean-Charles Adolphe Alphand détaillent les attributions de 4 divisions et 14 bureaux et donnent le nom de 25 responsables de service.



Document 2 : extrait de la liste des chefs de service associés à la Direction des Travaux (annuaire 1885)

L'information est considérablement augmentée à la consultation des 24 pages de listes concernant les « services annexes de la Direction des Travaux ». Ces dernières confondent en réalité ce qui relève de l'administration propre (services des eaux, égouts, voirie, ponts-et-chaussées, navigation, etc.), des commissions consultatives (conseil des ingénieurs, commission d'admissibilité aux adjudications de travaux et fournitures de la Ville de Paris, commission des logements insalubres, etc.). La simple extraction des personnels de cette Direction des Travaux relevant des Ponts et Chaussées et le croisement avec les bases de données biographiques constituées par la Bibliothèque des Ponts permettrait de reprendre le débat naguère posé par Jean-Claude Thoenig¹ sur la place de l'administration des Ponts dans la gestion urbaine, surtout si on traite ce type de données sur des collections longues comme le permet la numérisation (document 2).

¹ Thoenig, Jean-Claude, *l'Ere des technocrates*, Paris, Editions d'organisation, 1973

Au-delà même de cet exemple, la base documentaire fournie pas les annuaires peut contribuer à une histoire générale de la structuration de l'administration du Grand Paris, que ce soit sous l'angle de la mise à l'agenda de nouvelles questions (extension, transports publics, pollution, etc.), sous l'angle de l'histoire sociale de l'administration (place des ingénieurs, des médecins, des universitaires dans les services ou commissions, etc.) ou sous l'angle territorial (cartographie des adresses de services à l'échelle municipale, départementale ou régionale).

L'annuaire comme porte : Comprendre les logiques d'organisation des fonds

Ce n'est un secret pour personne, les archives de Paris constituent un labyrinthe dont très peu d'initiés connaissent le détail exact, en raison notamment d'une histoire aboutie de la constitution des fonds. La spécificité administrative d'une « ville-département » à l'administration hors normes et la masse documentaire afférente à une ville capitale dont la croissance démographique est unique en France à l'époque contemporaine expliquent pour partie cette situation, sans même parler de la suppression du département de la Seine au 1^{er} janvier 1968 et de l'insondable question de la dévolution des archives aux nouveaux départements de la Petite Couronne.

A ce niveau sans doute, les annuaires peuvent constituer une porte d'entrée commune aux archivistes et aux chercheurs, pour comprendre notamment les massifs documentaires pour lesquels les instruments de recherche font défauts ou sont insuffisants. Le détail des attributions des grandes directions puis des bureaux permet de comprendre les logiques d'organisation des fonds, qui constituent un problème à résoudre avant et pendant toute consultation d'archives. (document 3)

1^{er} Bureau (Affaires générales, Services actifs).

(Dirigé par le chef de division.)

M. Lemerrier (Alexandre), *sous-chef*, quai aux Fleurs, 21.

Personnel des services de la voie publique, des eaux et des égouts, des promenades et plantations, de l'éclairage, des concessions et voitures, des commissaires voyers, des géomètres et agents du plan de Paris, du service d'architecture, du service technique de la direction ; des ingénieurs et agents du service des routes nationales et départementales ; des ingénieurs et agents du service de la navigation, du contrôle et de la surveillance des chemins de fer, du contrôle des tramways et de celui des carrières dans et hors Paris, des études des nouveaux cimetières et des chemins de fer d'intérêt local. — Personnel des fontainiers, garde-bassins, cantonniers, jardiniers et ouvriers auxiliaires attachés aux services actifs de la direction. — Comptabilité du personnel actif et du personnel du service des beaux-arts et des travaux historiques.

Concession des kiosques pour la vente des journaux, des chalets, boutiques, jeux divers, etc., dans les bois de Boulogne et de Vincennes, dans les Champs-Élysées et autres promenades intérieures. — Permissions de pêche aux bois de Boulogne et de Vincennes. — Permissions de peindre, dessiner et photographier dans les promenades de Paris, de photographier dans les édifices municipaux et départementaux. — Dénomination des voies publiques de Paris. — Visites des catacombes, des égouts, des réservoirs et des serres de la Ville.

Admission aux adjudications de la Ville. Réception et instruction des demandes. Procès-verbaux des séances de la Commission d'admissibilité.

Document 3, attributions du 1^{er} Bureau de la Direction des Travaux (annuaire de 1885)

En amont de la consultation, le chercheur doit composer un corpus, à partir de mots clés (plans, voirie, assainissement, lotissements, îlots insalubres, etc.), qui ne renvoient pas nécessairement à des services (donc à des fonds) clos sur eux-mêmes. Les affaires du « Plan de Paris » dans l'annuaire de 1885 par exemple relèvent à la fois de la première division (Affaires générales) de la Direction des Travaux, d'un bureau ad hoc de la deuxième division (Voirie) de cette direction et de trois services (section centrale et services extérieurs, section des alignements et récolements, section topographique) dirigés exclusivement par des géomètres. L'utilisation préalable des annuaires permet ici de constituer un corpus plus conséquent que celui a priori directement repéré du Bureau du Plan de Paris.

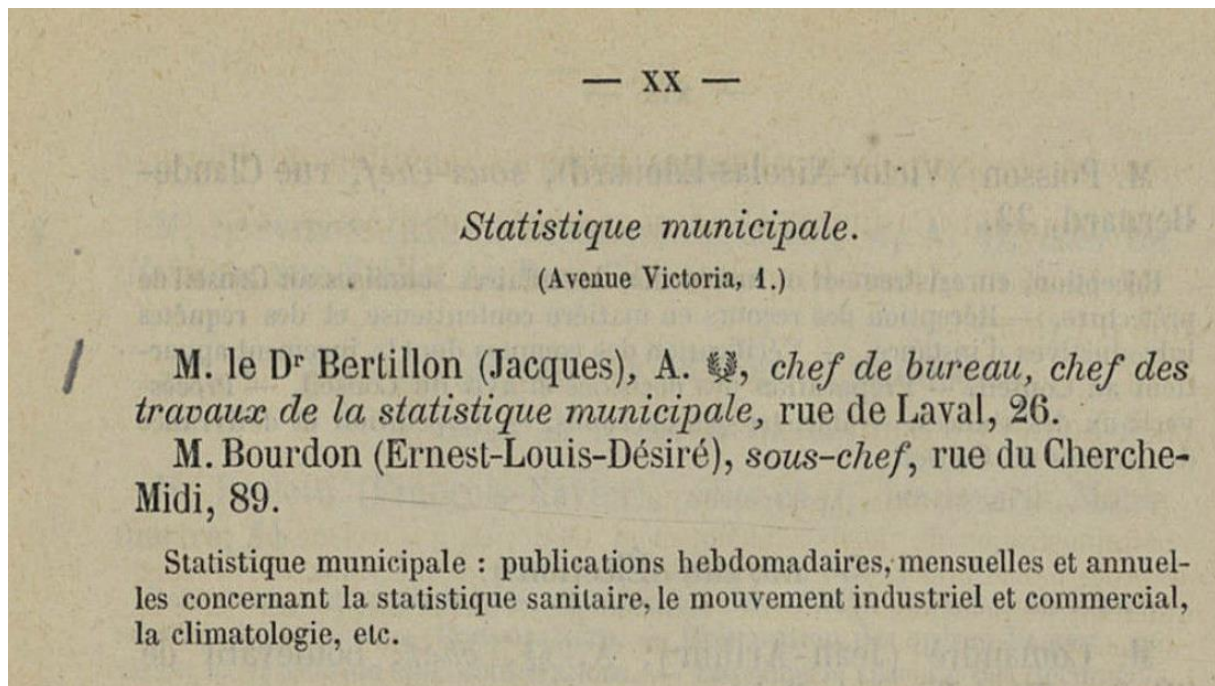
Au moment de la consultation des archives, dans le cas d'instrument de recherche insuffisamment détaillés, le chercheur peut être déconcerté par l'hétérogénéité des pièces d'un même carton ou d'une même série. Là encore, la maîtrise préalable des annuaires peut considérablement faciliter la lecture et empêcher toute spéculation hasardeuse sur des rapprochements improbables. Le Bureau du Plan de Paris a ainsi pour attributions en 1885 : l'achèvement du Plan (topographique) de Paris, les plans d'alignement et de percement (donc l'aménagement urbain), les lotissements d'immeubles, la nomenclature des rues de Paris, le bornage et la préparation des actes de vente, échange ou aliénation (sous-entendu, la dimension technique de l'achèvement du cycle haussmannien).

L'horizon d'attente d'une connexion entre les renseignements fournis par les annuaires et les instruments de recherche dont disposent les Archives de Paris permettrait de faciliter la constitution de corpus, en particulier pour les massifs documentaires qui peuvent apparaître au premier abord comme décourageants (Travaux, voirie, ...).

L'annuaire comme instrument de recherche : Penser le Grand Paris par l'archive

L'utilisation des annuaires administratifs peut ainsi grandement aider le chercheur et l'archiviste dans le repérage et la compréhension des corpus de recherche. A cette fonction d'outil, on pourra sans doute à terme ajouter une fonction épistémologique. On sait depuis longtemps que les archives, au même titre que la statistique, constituent des instruments de gouvernement de la ville voire des sociétés urbaines. Une meilleure connaissance de l'histoire même de la formation des archives permettrait de penser le Grand Paris par l'archive, c'est-à-dire de comprendre comment l'administration parisienne a construit sa propre connaissance du territoire en mutation qu'elle avait à gérer.

Ce n'est évidemment pas un hasard si le service de Statistique municipale, dirigée par le docteur Jacques Bertillon en 1885 est rattaché au Secrétariat général de la préfecture de la Seine. (document 4) Les attributions de ce service mentionnées dans l'annuaire sont à la fois allusives et suggestives de la volonté de production de mesures démographiques, sanitaires, industrielles et même environnementales. Le terme de statistique revient 17 fois dans l'annuaire de 1885 couvrant au-delà même du service de Bertillon, la voirie, l'instruction publique, la conscription, les conduites de gaz. Que compte-on ? que ne compte-on pas ? où compte-on ? Comment compte-on ? Autant de questions que les annuaires permettent d'esquisser, en préparant le terrain d'une recherche de longue haleine sur l'étendue ou le mythe du contrôle économique social du Grand Paris.



Document 4 : Service de la Statistique municipale, annuaire de 1885

Les annuaires permettent aussi d'appréhender la manière dont les rapports Paris/banlieue sont administrés, via les occurrences dans les différents services des mentions territoriales. Si le terme de banlieue n'apparaît ainsi qu'une fois en 1885 (« octroi de banlieue »), de nombreuses villes de la Seine-banlieue sont citées comme lieu de résidence ou au détail des services, sans même parler des arrondissements de Saint-Denis (33 occurrences) et de Sceaux (24 occurrences). Si sur un seul annuaire, une cartographie de ces adresses ne présente pas d'intérêt majeur, la mise en série sur la longue durée permettrait de constituer un atlas de l'histoire administrative du Grand Paris sans trop de difficultés, révélant de ce que ce territoire de « conflits et de solidarités »² doit au développement sanitaire (hospices, hôpitaux, cliniques, asiles,...) ou à l'instruction publique (construction ou gestion des carrières d'instituteurs) au-delà de ce que l'historiographie a déjà souligné pour les cimetières ou l'assainissement.

Ces rapides exemples de pistes de recherche possibles devront faire l'objet d'un traitement quantitatif sur la série d'annuaires numérisés que devrait permettre à terme le travail d'extraction de données massives conduit par Elsa Camus.

Il reste cependant à la communauté des chercheurs à s'emparer des possibilités de questionnements permises par l'exploitation approfondie des annuaires administratifs de Paris et du département de la Seine. Pour peu qu'on veuille bien y consacrer du temps collectif et interdisciplinaire de recherche, le travail sur les annuaires conduit au sein d'Archival City permettrait de dépasser le traditionnel partage des tâches entre archivistes et chercheurs. Il s'agit bien de ne plus simplement considérer les archives comme des ressources, dont l'histoire propre relèverait d'une approche technique et documentaire mais comme des sujets d'histoire à part entière.

Loïc Vadelorge, 6 novembre 2020

² FOURCAUT, Annie, BELLANGER, Emmanuel et FLONNEAU, Mathieu (dir), *Paris/banlieues. Conflits et solidarités*, Paris, éditions Créaphis, 2007